

Plus de 230 banques concernées par les demandes du Conseil fédéral

Les nouvelles règles qui découlent de la débâcle de Credit Suisse ne concernent pas qu'UBS.

«La volonté d'élargir à toutes les banques l'octroi de liquidités par la BNS, sans stigmatiser le recours à celles-ci et en échange de sûretés appropriées, est une bonne nouvelle.»

Par Grégoire Bordier, Président de l'Association de Banques Privées Suisses – 16.06.2025



Les futures exigences en capital d'UBS ont capté l'attention, parce que c'est la plus grande des quatre banques systémiques de Suisse et la seule plus active à l'international qu'en Suisse. Il ne faut toutefois pas oublier les plus de 230 autres banques en Suisse, qui sont aussi concernées par les règles découlant de la débâcle de Credit Suisse, avec laquelle elles n'ont pourtant rien à voir. Les propositions dévoilées le 6 juin par le Conseil fédéral vont bien plus loin que les exigences en capital d'UBS.

Cela dit, toutes les annonces ne sont pas négatives. La volonté d'élargir à toutes les banques l'octroi de liquidités par la Banque nationale suisse (BNS), sans stigmatiser le recours à celles-ci et en échange de sûretés appropriées, est une bonne nouvelle. Le gouvernement a aussi renoncé à augmenter les exigences de fonds propres de façon générale ainsi qu'à limiter les rémunérations variables (ce qui ailleurs n'a fait qu'augmenter les salaires fixes).

Un but est d'éviter que l'Etat doive un jour sauver UBS, un autre doit être que les autres banques, qui n'auront aucune aide étatique, ne subissent pas de contraintes inutiles. - Grégoire Bordier

Pour nombre de mesures retenues, comme la formalisation des responsabilités des organes dirigeants, tout dépend comment elles seront concrétisées. Le critère déterminant devrait être la compétitivité et l'attrait de la place financière suisse, réputée pour sa stabilité et sa prévisibilité.

Un but est d'éviter que l'Etat doive un jour sauver UBS, un autre doit être que les autres banques, qui n'auront aucune aide étatique, ne subissent pas de contraintes inutiles. La proportionnalité sera donc clé, y compris en considérant la structure de détention des banques.

*Le thème le plus sensible est l'extension des compétences de la Finma.
Grégoire Bordier*

Le thème le plus sensible est l'extension des compétences de la Finma. Celle-ci pourrait, selon ses vœux, prononcer des amendes, des astreintes, des interventions précoces, informer le public du simple lancement d'une enquête et refuser chaque année le choix du réviseur externe. Ces nouveaux instruments nous semblent ambitieux. La Finma n'en a-t-elle pas déjà assez? Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire a plutôt relevé qu'elle n'avait pas utilisé l'ensemble de ses outils durant la crise du Credit Suisse.

Quoi qu'il en soit, les points mentionnés ci-dessus doivent encore être précisés, faire l'objet d'une consultation publique, puis être débattus au Parlement fédéral (sauf l'octroi de liquidités). Or à la dernière session, ses deux Chambres ont clairement rappelé que les nouvelles règles devraient s'appliquer en priorité aux banques d'importance systémique.